

LIVRET D'ACCUEIL DE LA RÉSIDENCE APOLLON



BIENVENUE

La résidence Apollon vous ouvre ses portes...

La résidence Apollon, lieu d'accueil et de vie, propose une quarantaine de logements aux internes des hôpitaux de Nancy. En y emménageant, vous bénéficierez d'un cadre agréable, serein et proche du centre ville. S'y installer, c'est certes partager des responsabilités liées à la vie en collectivité, mais c'est surtout vivre dans un climat d'amitié et de convivialité.

Pendant toute la durée de votre séjour, l'intendant de la résidence n'hésitera pas à vous apporter son aide ou à répondre à vos questions si vous rencontrez quelques difficultés. Son bureau vous est ouvert, au rez-de-chaussée de l'internat.

En espérant que chacun y trouvera confort, quiétude et convivialité, je vous souhaite la bienvenue dans la Résidence Apollon.

La direction des Hôpitaux urbains du CHRU de Nancy

SOMMAIRE

Présentation de la résidence Apollon.....	3
Caractéristiques des chambres et des appartements.....	4
Critères d'attribution de chambres.....	5
Vie pratique à l'internat.....	6-7
Charte interne de la résidence Apollon.....	8-9
Responsabilité des résidents internes.....	10
Prévention incendie.....	11
Interlocuteurs incontournables.....	12
Les services du CHRU.....	13
Le CHRU de Nancy.....	14
Vie pratique à Nancy.....	15

PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE APOLLON

Après la pose de la première pierre en mai 2006, 13 mois ont été nécessaires pour achever la construction de la Résidence Apollon. Le bâtiment a finalement été inauguré le 27 avril 2007.



Adresse exacte : 65, bis Boulevard Lobau 54035 Nancy Cedex

L'internat du boulevard Lobau se trouve aux abords de l'Institut Régional de Réadaptation, et à deux pas de l'hôpital Saint-Julien. Situé au bord du canal de la Meurthe, la Résidence Apollon accueille une quarantaine d'internes en médecine et en pharmacie du CHRU de NANCY et des établissements de santé de l'agglomération nancéienne. Le bâtiment se répartit sur 4 niveaux de 1548 m2. Le rez-de-chaussée est réservé aux locaux résidentiels, aux espaces communs de détente et de services, alors que les trois étages sont dédiés aux appartements de type T1 ou T1bis, le tout dans un cadre verdoyant.

CARACTÉRISTIQUES DES CHAMBRES ET DES APPARTEMENTS



Les logements meublés (38 T1 – 17 à 22 m² chacun, incluant entrée - séjour - salle d'eau) sont orientés majoritairement sur la ville côté Ouest ou sur le canal. Ils sont distribués à partir d'une circulation éclairée de lumière naturelle et comprennent tous une salle d'eau avec douche et WC privatifs, et un espace rangement.

Les 2 appartements (2 T1 bis - 36 m² chacun) disposent en plus d'une cuisine américaine et d'une chambre.

L'hygiène de votre chambre et salle de bains est de votre responsabilité. Un aspirateur est à votre disposition auprès de l'intendant mais vous devez apporter : produits d'entretien, papier hygiénique, sacs poubelle.

LES LIEUX COLLECTIFS

Le ménage des parties communes est assuré par les agents de service. Merci de respecter leur travail !

SAUNA

1 cabine sauna

SALLE DE TÉLÉVISION

Écran plat 117 cm, fauteuils et prise pour téléphone

LOCAUX

LOCAL BICYCLETTES

Local fermé avec 10 emplacements pour bicyclettes

LOCAL LAVERIE REPASSAGE

Machines à laver frontales capacité 7 kg
Séchoirs - démêloirs chargement frontal capacité 7 kg
Table à repasser et une table de pliage

SALLE DE RESTAURATION ET CUISINES - OFFICES

Tables et chaises, poste téléphonique
Tables de cuisson et fours, éviers 2 bacs, 3 micro-ondes, machine à café et cafetières thermos
Tables avec bancs fixes en bois à l'extérieur



CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE CHAMBRES

Conditions à remplir :

- Être adhérent à l'une des structures représentatives des internes, APIHNS pour les internes de spécialité (hors médecine générale), RAOUL-IMG pour les internes de médecine générale ou AIPHN pour les internes de pharmacie
- Contracter une assurance pour le logement
- Accepter la charte interne

Si les demandes de logement ne peuvent pas toutes être honorées, faute de place, la commission d'attribution des chambres applique les critères prioritaires suivants :

- Les internes à mobilité réduite
- Les internes effectuant un stage hors- subdivision dans l'agglomération Nancéenne
- Les internes militaires
- Les internes effectuant un semestre au CHRU de Nancy pour la première fois
- Les internes effectuant un semestre dans un établissement de soins de l'agglomération nancéenne pour la première fois sous réserve d'une convention entre les deux établissements
- Les internes dont le lieu d'habitation principale au moment de la demande se situe en dehors de la Lorraine
- Les internes vivant en Lorraine au moment de la demande dont le lieu d'habitation principale est le plus éloigné du CHRU (kilométrage)
- Les internes n'ayant jamais fait de demande de logement à l'Internat
- Les "Faisant Fonction d'Interne" et autres praticiens du CHRU, ayant fait une demande de logement sur les autres sites d'hébergement du CHRU, et n'ayant pas obtenu satisfaction (copie de la demande et de la réponse à fournir)
- Les "Faisant Fonction d'Interne" et autres praticiens des établissements de soins de l'agglomération nancéenne

Si après application de ces différents critères, la commission n'a pu départager certains internes, un tirage au sort sera effectué.

VIE PRATIQUE À L'INTERNAT

CLÉ ET BADGE

À votre arrivée à l'internat, la clé de votre chambre vous est remise par l'intendant. Cette clé permet également d'accéder à l'ensemble des lieux collectifs (local à vélo, sauna, laverie, salle TV). L'ouverture des grilles et des portes de l'internat s'effectue grâce à votre badge CHRU de Nancy. Il est nécessaire de le faire activer par l'intendant pour que l'accès à la résidence vous soit autorisé. Pour cela, il faut transmettre au bureau de l'intendance votre numéro de badge et éventuellement une photocopie de la carte grise de votre véhicule.



LAVERIE

La laverie est accessible nuit et jour : 2 machines à laver et 2 sèche-linge sont mis gratuitement à votre disposition. Aucun jeton n'est nécessaire. L'internat ne fournit pas la lessive mais il est recommandé aux résidents de préférer la lessive liquide à la poudre et de maintenir le local propre. Une table à repasser est également en libre accès : le fer à repasser doit être demandé à l'intendant et devra lui être rendu en main propre.



BOÎTE AUX LETTRES

Chaque résident dispose d'une boîte aux lettres fermée à clé, à son nom. Elle est personnelle. Le courrier n'est pas relevé pendant les vacances. En revanche, les colis peuvent être réceptionnés par le bureau de l'intendance.

SAUNA

Il est accessible à tous les résidents, à tout moment. Par mesure d'hygiène, il est demandé à tous les utilisateurs d'apporter une serviette de bain et de maintenir le local propre.

LES REPAS

Les repas ne sont pas assurés : un office alimentaire équipé est à votre disposition au rez-de-chaussée, 24h/24. Les denrées alimentaires ne sont pas fournies par la résidence. Prévoyez aussi votre propre vaisselle (assiette, verre, couverts ainsi que poêle et casserole). Tous les jours, un petit-déjeuner est proposé aux internes, dès 6h45 : pain frais, café, lait en poudre, confiture... Deux frigidaires collectifs sont mis à votre disposition. Par mesure d'hygiène, il est vivement recommandé de placer ses produits alimentaires dans une boîte en plastique hermétique, avec son nom et son numéro de chambre. Il est demandé aux résidents d'effectuer eux-mêmes leur vaisselle, et de la ranger. L'office alimentaire est équipé d'un lave-vaisselle.



LOCAL À VÉLOS

Le local à vélos, fermé et gratuit, propose 10 emplacements pour bicyclettes.

PARKING

Chaque résident peut disposer, sans majoration tarifaire, d'une place de parking extérieure au sein de la résidence. Les places ne sont ni numérotées ni attribuées. Cependant, deux emplacements sont réservés aux personnes à mobilité réduite.

Même si le parking est protégé, ne laissez aucun objet de valeur dans les voitures et rien qui pourrait attirer l'attention.

L'INTENDANT

Les internes peuvent le rencontrer de 7h à 15h à l'internat, ou le joindre au **03 83 33 23 17**. Toujours en lien avec la direction du CHRU et les associations d'internes, il est chargé de répondre aux questions des candidats à l'internat et à celles des résidents actuels (fonctionnement de la résidence, problèmes techniques, réception des colis, aide administrative).

TÉLÉVISION ET INTERNET

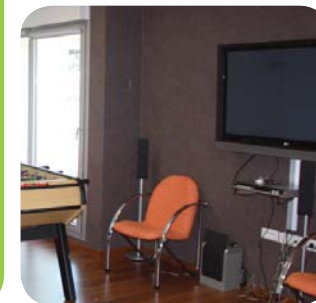
Une salle TV, dans laquelle se trouve également un baby-foot, est accessible aux résidents. Chaque chambre dispose d'une prise télé.

Une connexion Internet WIFI gratuite est possible à tous les étages de la résidence.

Pour y avoir accès :

- pour les internes : être inscrit à la Faculté de médecine qui remet un code d'accès WIFI

- pour les inter'CHU, les internes militaires et les FFI : le bureau de l'intendance transmet à la Faculté de médecine le nom, le prénom, l'adresse mail et la qualité de la personne, ainsi que la durée de son séjour. La faculté se charge alors d'attribuer un code d'accès WIFI à ces résidents, et leur fait savoir par mail.



CHARTRE INTERNE DE LA RÉSIDENCE APOLLON

La présente charte interne a pour objectif de définir les droits et obligations des résidents de l'internat du Centre Hospitalier Universitaire de Nancy.

Article 1 : Tout locataire de l'internat est tenu d'informer la personne responsable de l'intendance, de son arrivée ou de son départ au moins 15 jours à l'avance.

Article 2 : Tout locataire de l'internat est tenu de souscrire une assurance habitation pour les locaux occupés. Il doit fournir une attestation à l'intendance à son entrée dans la résidence.

Article 3 : Un état des lieux est établi à l'entrée et à la sortie du locataire par la personne responsable de l'intendance de l'internat, qui doit être signé par les deux parties. Lors de l'état des lieux de sortie, le logement doit être en parfait état de propreté ; le mobilier et les équipements doivent être conformes à l'état des lieux d'entrée. En cas de manquement à ces obligations, l'administration se réserve le droit de procéder aux interventions de nettoyage et/ou réparation aux frais du locataire.

Article 4 : Les clés du logement remises au locataire sont strictement personnelles. Toute reproduction et tout prêt en est interdit. Toute clé perdue ou cassée sera facturée au locataire.

Article 5 : L'internat est libre d'accès pour ses locataires sous réserve du respect des autres occupants.

Article 6 : Par mesure de sécurité, toute absence prolongée devra être signalée à l'intendant.

Article 7 : Pour des raisons de sécurité, le logement ainsi que l'entrée principale du bâtiment devront être fermés à clé jour et nuit.

Article 8 : Les nuisances sonores et tapages nocturnes sont interdits, conformément à l'Article R 1334-31 du Code de la Santé publique qui indique qu'« aucun bruit ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité. »

Article 9 : Sont strictement interdits dans l'internat : l'abus d'alcool, l'usage et la vente de toute drogue, l'introduction d'armes à feu ou armes blanches ainsi que leur conservation dans les chambres. Toute violence physique ou verbale est interdite.

Article 10 : Le locataire s'engage à respecter les locaux, les installations et le mobilier collectif ou individuel. Les résidents de l'internat sont responsables des dommages qu'ils ou que leurs visiteurs occasionneraient dans les locaux de l'internat et de tout autre préjudice qu'ils causeraient à des tiers.

Article 11 : La perte ou le vol d'effets personnels, d'argent ou d'objets de valeur n'engagera en aucun cas la responsabilité du CHRU.

Article 12 : Les chiens, chats et autres animaux ne sont pas autorisés dans les logements et locaux communs de l'internat.

Article 13 : Par souci de sécurité, la confection de nourriture et la cuisson d'aliments sont totalement prohibées dans les logements. Est strictement interdite la détention de réchauds à gaz, micro-ondes, plaques électriques ou tout autre appareil de réchauffement alimentaire : une cuisine collective est à la disposition des locataires au rez de chaussée de l'internat.

Article 14 : Aucun transfert de mobilier ou d'équipement divers entre les appartements n'est toléré. Le locataire est responsable de l'entretien de son logement. Deux machines à laver, ainsi qu'un sèche-linge, une cabine sauna, une télévision et deux téléphones sont mis à disposition au rez-de-chaussée. Toute détérioration de ces équipements sera à la charge des occupants.

Conditions d'application de la charte interne

La présente charte, approuvée par la Direction des hôpitaux urbains et par la Direction des Affaires médicales du CHRU de Nancy, ne peut être modifiée que sur leur décision. Une charte actualisée serait alors communiquée à chaque résident un mois avant sa mise en application.

L'application de la présente charte est confiée au directeur administratif dont relève l'internat qui, en cas de litige, examinera chaque cas individuellement.

La non observation de cette charte interne peut remettre en cause le principe même de l'accord de location. En cas d'atteinte à la sécurité collective ou individuelle, à l'intégrité physique ou morale des personnes ou de l'établissement, ou en cas de menaces proférées à l'égard du personnel ou des résidents, cette rupture peut être immédiate.

RESPONSABILITÉ DES RÉSIDENTS INTERNES

Il est demandé à chacun de bien fermer les accès de la résidence, du lundi au dimanche.

Veuillez, par soucis d'économie, pour votre sécurité et celle de votre matériel :

- Éteindre toutes les lumières
- Verrouiller les portes, fenêtres et volets
- Fermer correctement les portes d'accès
- Utiliser correctement les machines à laver-séchoir et appareils de cuisine
- Remettre les chaises et tables à leur emplacement initial
- Signaler toute anomalie (ampoule défectueuse, fuite d'eau) à l'intendant au 03 83 33 23 17 ou, en son absence, au poste sécurité 03 83 85 18 18
- Signaler toute odeur suspecte (fumée, gaz) ou un départ de feu au département sécurité (03 83 85 18 18)
- Déclarer aussitôt tout problème de voisinage, vol ou incident
- Rendre compte à l'intendant de l'internat directement

SÉCURITÉ

Les résidents internes sont couverts d'une part par leur assurance personnelle en matière de responsabilité civile pour tout accident causé par un tiers pouvant survenir dans l'enceinte de la résidence Apollon.

Toute déclaration utile devra être rédigée suivant le modèle du CHRU et établie le jour même de l'accident auprès du secrétariat de l'intendant de la résidence Apollon.

Pour tout usage exceptionnel des locaux (organisation d'une soirée, d'un barbecue, d'une manifestation personnelle ...), vous devez soumettre 7 jours avant votre projet à l'intendant qui fera suivre directement votre demande à la direction des établissements urbains.

PRÉVENTION INCENDIE

Des alarmes incendie sont installées dans les parties communes et les étages. Pour les conduites à tenir en cas d'incendie, reportez-vous à l'affiche « consignes de sécurité » placardée sur les portes de chaque chambre. Les consignes et le plan d'évacuation sont également affichés au rez de chaussée de l'internat.

En cas d'incendie, composez le **18** et le Service Sécurité des Hôpitaux Urbains **03 83 85 15 09**.

En cas d'alarme incendie vous devez évacuer le bâtiment par les sorties les plus proches et signalées par un bloc de secours « Issue de secours » et selon le plan d'évacuation affiché.

CONSIGNES DE SECURITE

Internat 65 bis, boulevard Lobau 54000 NANCY

EN CAS D'INCENDIE **18**

PREVENEZ OU FAITES PREVENIR LES SAPEURS POMPIERS

Provoquez l'évacuation générale du bâtiment au moyen d'un déclencheur manuel

CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCENDIE

- Attaquez le feu au moyen des extincteurs du bâtiment
- Dans la fumée, baissez vous, l'air frais est près du sol
- N'utilisez pas l'ascenseur
- Ne revenez pas en arrière
- Guidez les visiteurs
- Aidez vos collègues handicapés

REGAGNEZ LE POINT DE RASSEMBLEMENT EXTERIEUR SUR LE PARKING

SERVICE SECURITE DES HOPITAUX URBAINS **03 83 85 15 09**

PREVENTION

Ne fumez pas dans les parties communes

N'encombrez pas les moyens de secours

Pour votre sécurité et celle des occupants du bâtiment, assurer vous de la fermeture des portes d'accès de jour comme de nuit

N'encombrez pas les issues de secours, les portes à fermeture automatique, les couloirs ou les dégagements

Le stockage et l'utilisation de produits inflammables est interdit

Maintenez ordre et propreté dans les locaux

Les plaques chauffantes et les gazinières sont interdites dans les chambres

INTERLOCUTEURS INCONTOURNABLES POUR LES INTERNES

Il est nécessaire d'adhérer à l'une des associations suivantes pour intégrer la Résidence Apollon.

APIHNS

Association Professionnelle des Internes
des Hôpitaux de Nancy de Spécialité www.internatdenancy.com

03 83 33 82 29 apihnssecretariat@gmail.com / presidentapihns@gmail.com
Association APIHNS Intern'Apollon : 65 bis, boulevard Lobau 54000 NANCY



RAOUL-IMG

Rassemblement Autonome et Uni Lorrain des Internes
de Médecine Générale <http://www.raoul-img.fr>

03 83 68 34 45 contact@raoul-img.fr / president@raoul-img.fr
Faculté de Médecine de Nancy : 9, avenue de la forêt de Haye BP 184
54505 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY CEDEX



AIPHN

Association des Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Nancy
<http://sites.google.com/site/aiphnancy/>

aiphn@yahoo.fr
AIPHN, UFR de Pharmacie : 5, rue Albert LEBRUN BP 403 54001 NANCY CEDEX



CHRU de Nancy

Direction des Hôpitaux Urbains

Secrétariat : 03 83 85 17 19

Direction des Affaires Médicales

Secrétariat : 03 83 85 18 00

Faculté de Médecine www.medecine.uhp-nancy.fr

Responsable administratif du 3^e cycle : Elisabeth SCHMITT
9, avenue de la forêt de Haye BP 184 54505 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY CEDEX
03 83 68 30 43/44 (médecine générale) ou 03 83 68 30 55 (spécialités)
3cycle-mg-des-desc@medecine.uhp-nancy.fr
ou 3cycle-spe-des-desc@medecine.uhp-nancy.fr

Agence Régionale de Santé de Lorraine www.ars.lorraine.sante.fr

Responsable des études médicales : Michèle HERIAT
4, rue Piroux Immeuble les Tiers 54000 NANCY
03 83 39 79 79 / ars-lorraine-internat@ars.sante.fr

LES SERVICES DU CHRU PROPOSÉS AUX INTERNES

SELF5

Vous pouvez déjeuner tous les jours dans un des selfs du CHRU. Pour cela, vous devez créditer une certaine somme d'argent sur votre badge. Retrouvez les menus sur le site Intranet, en cliquant sur le logo « Informations du Service Restauration »

Horaires d'ouverture des restaurants :

Brabois Adultes

En semaine : 11h30 à 14h30
Samedi, dimanche et jours fériés :
12h à 14h
+ distribution automatique 24h/24

IFSI Brabois

11h30 à 14h

Club médical Central

12h à 14h

Saint-Julien

11h30 à 14h

LES MULTI-ACCUEILS DU CHRU DE NANCY

Les structures d'accueil, implantées à Brabois Adultes et à Maringer Villemin Fournier, accueillent les enfants du personnel, du lundi au vendredi. Le personnel est diplômé et compétent : éducatrices, auxiliaires de puériculture et puéricultrices se relaient auprès des enfants. Une commission se réunit tous les deux mois pour attribuer les places aux familles.

À Brabois

3 sections (bébés, moyens et grands)
Directrice de la crèche :
03 83 15 39 16

À Maringer Villemin Fournier

Crèche Jacques Callot
Section des dauphins : petits bébés, grands bébés et 3 / 4 ans
Section des marmottes : petits-moyens, moyens-grands et grands
Directrice de la crèche :
03 83 85 25 80

BIBLIO'DOC

Revues, livres ou magazines... vous avez la possibilité d'emprunter certains ouvrages à l'Espace Biblio'doc, le centre de documentation et la bibliothèque des écoles du CHRU.

Horaires d'ouverture

- lundi, mardi et jeudi : 8h-16h
- mercredi et vendredi : 8h-11h45 et 12h30-16h

Adresse : Tour Marcel Brot //

1, rue Joseph Cugnot // Nancy

03 83 18 49 17 ou **03 83 18 48 22**

MÉDECINE DE SANTÉ AU TRAVAIL

Secrétariat à Brabois

5 42 17 / 5 35 56

Secrétariat à Central

5 14 47 / 5 27 84

LE CHRU DE NANCY



EN QUELQUES MOTS ET EN QUELQUES CHIFFRES

Le CHRU de Nancy a une triple vocation :

Soigner

Diagnostiquer, prendre en charge et traiter les malades et blessés de tous âges et de toutes conditions. Participer aux actions de santé publique, d'éducation pour la santé et de prévention. Être l'interlocuteur et le référent des établissements lorrains de santé.

Le CHRU y compris la maternité a une capacité d'accueil d'environ 1931 lits, dont 187 places.

Enseigner

L'établissement noue un partenariat étroit avec l'Université Henri Poincaré, pour les facultés de médecine, d'odontologie et de pharmacie. Parallèlement, 10 écoles et instituts du CHRU de Nancy forment chaque année près de 6000 professionnels : auxiliaires de puériculture, infirmiers anesthésistes, aides-soignantes, cadres de santé, ambulanciers, manipulateurs d'électroradiologie médicale...

Rechercher et innover

10^e au rang national des CHRU de France, l'établissement lorrain développe la recherche fondamentale, la recherche clinique et les innovations technologiques, autour de divers Centres d'Investigation Cliniques, de plates-formes d'imagerie.



Site Internet

Retrouvez toutes les informations relatives au CHRU de Nancy sur le site Internet www.chu-nancy.fr : annuaire des consultations, planning de la Maison des Usagers, organigrammes et instances du CHRU, formation continue, reportages d'actualité, plans des sites...

VIE PRATIQUE À NANCY

CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE (CAF)

21, rue Saint Lambert
N° Indigo :
0 820 25 54 10
www.ameli.fr



RÉSEAU STAN, TRAMS ET BUS

Toute l'information du réseau Stan :
- plans des lignes
- points de vente
- tarifs
- recherche d'itinéraire
- horaires

3, rue du Dr Schmitt
03 83 30 08 08
www.reseau-stan.com



OFFICE DU TOURISME

Place Stanislas BP 810
54011 Nancy Cedex
03 83 35 22 41
Fax : 03 83 35 90 10
tourisme@ot-nancy.fr
<http://www.ot-nancy.fr>

VÉLOSTAN LIB'

Location de vélos en
libre-service
Accès 24h/24 et 7j/7
25 stations, usage
courte durée
www.velostanlib.fr

VÉLOSTAN BOUTIC

Location en boutique
5 points de location
Vélos adaptés
Usage moyenne et
longue durée



